



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8»—
ABONNEMENTS Six mois » 4»—
Trois mois » 2»—

REDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDEES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :

Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
E boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

— Excellents vins —

— Bière de la Brasserie Ulrich —

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour H. mmes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Cors-jets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLENOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie — Charcuterie

Magasins du Prix temps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 4. — Halte du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchan-
dis chaque samedi, de 8 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.

L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.

Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.

Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chaque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.

Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 43.

La Cagnotte, groupe d'épargne. — Per-
ception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.

LIRE

**La Revue
Kom-Hic**

10 centimes le numéro

L'Actualité

La Suisse monarchiste

Que faut-il penser des événements de
Genève? Rien de bon, car ils nous prouvent
une fois de plus que notre belle Suisse,
autrefois le refuge de toutes les victimes des
tyrans est aujourd'hui la trappe où viennent
se faire prendre ceux qui veulent fuir la
tyrannie.

Qu'est devenue ta mémoire ô Guillaume
Tell, toi, dont la flèche perça le cœur d'un
bailli étranger?

Où es-tu, Suisse grande et fière, toi qui
sus tenir tête jadis à toutes les troupes en-
voyées contre toi pour te ravir la liberté?
Tes fils, alors, étaient des hommes, mais
aujourd'hui...

Hélas! tout change. Et notre belle patrie,
qui eut des héros comme fondateurs, chan-
ge aussi.

Y eût-il jamais un pays comme le nôtre
pour semer les idées de liberté et pour les
faire germer?... Maintenant c'est fini, oh!
bien fini!

Tout s'atrophie, tout passe et l'idéal dis-
paraît. Plus de virilité, de force, de courage
d'opinion : la servilité.

Il se produit chez nous des choses assez
curieuses et qui font douter du bon sens
populaire.

Lorsque un monarque — étranger, bien
entendu — vient à casser sa pipe, ses sujets
habitant notre pays républicain, organisent
des manifestations de sympathie, font dire
des messes, etc, sans que nous protestions
ou qu'il nous vienne seulement à l'idée de
protester contre ces manifestations monar-
chistes qui sont cependant une injure à nos
sentiments républicains. Au contraire, nos
autorités — toujours républicaines, cela
coule de source — s'associent à ces mani-
festations et nous, le peuple, nous contem-
plons la comédie sans mot dire. C'est bien.

Ici, le vilain rôle est joué par la grande
parti de la presse, qui ne sait comment
donner assez de détails de ces cérémonies
monarchistes étrangères qui se passent en
notre pays. Oh! la, la, où sont-ils les répu-
blicains?

Ah! mais que des hommes — nos frères,
après tout — fuyant leur patrie, parce qu'ils
ne peuvent pas y développer leurs idées
républicaines qui sont, ou qui du moins
devraient être les nôtres, que ces hommes-là

viennent chez nous dire ce qu'ils ne pou-
vaient dire chez eux, alors, vite l'expulsion,
la police politique et tout le fourniment. O
Suisse d'autrefois, où es-tu? On tolère chez
toi, toutes les manifestations monarchistes
étrangères imaginables, mais une manifes-
tation républicaine étrangère... jamais!

Il nous semble que tous les républicains
du monde devraient être solidaires entre-
eux, car la solidarité, dont les grands ont
fait leur apanage, est cependant d'essence
républicaine et c'est d'elle qu'est découlée
notre belle devise suisse; un pour tous, tous
pour un.

Où, soyons un pour tous, tous pour un,
non-seulement pour nous, mais aussi pour
tous ceux qui rêvent l'émancipation de leur
patrie quelle qu'elle soit, et alors nous nous
acheminons vers la république universelle
sans laquelle aucun progrès sérieux n'est
possible... A moins que nos gouvernants
emploient leurs efforts à établir la monar-
chie universelle.

Et qui sait? Nous en sommes arrivés à
un tel esprit d'aveulement que si les gou-
vernements étrangers qui nous entourent
venaient à nous imposer un roi, nos mai-
tres iraient peut-être le recevoir à la fron-
tière avec tous les égards dus à un person-
nage de cette importance.

Un roi, en Suisse, cela ne cadrerait pas
mal, qu'en dites vous? Eh! parbleu, pour-
quoi pas? on pourrait toujours essayer.

Gouvernements monarchistes étrangers,
profitez de l'occasion, le moment est propi-
ce et le terrain préparé!

EMILE NEUHAUS.

Nos Correspondants

Contre la misère

Neuchâtel, avril 1901.

Monsieur Biolley,

Rédacteur de la Sentinelle.

Chaux-de-Fonds.

Monsieur,

Que personne ne s'avise plus d'abaisser
l'homme, le Roi de la Terre, au-dessous des
Bêtes, des Plantes, de la Matière, et des
ordures; que les Riches s'efforcent plutôt
à l'élever au-dessus, s'ils veulent éviter les
terribles conséquences de la Révolution so-
ciale.

Pour ma part, je suis heureux qu'il y ait
des socialistes, auxquels je puisse écrire et
causer simplement, car j'estime toujours
plus que ce Groupe d'ouvriers a le droit
d'existence, puisqu'il défend les justes droits
de l'homme, contre les Judas, les Gessler,
soit les Accapareurs, ceux qui voudraient
ravir nos libertés, nos loisirs, amoindrir nos
faibles santé, par un travail acharné, sans
trêve ni merci, ne permettant même pas
toujours de nouer les deux bouts, et nous
exposent à la honte, au mépris, aux désa-
vantages des poursuites pour dettes. Oui!
amis socialistes et ouvriers, luttons hardi-
ment, comme Guillaume Tell, contre ceux
qui réalisent de grands bénéfices, sans avoir
la moindre idée de partager entre les ou-
vriers, pour leur assurer une nourriture
plus abondante et plus saine, et un logis
moins étroit. Luttons contre le Militarisme

qui nous appauvrit et lequel occasionne par
ses fougues et ses excès de travail, des ma-
ladies capables de faire mourir inutilement,
et d'abâtardir les races. Amis socialistes
luttons sans cesse avec enthousiasme, avec
hardiesse, avec loyauté, par devoir les uns
pour les autres et sans égoïsme. Luttons
grandement contre les fabriques qui préfèrent
occuper des femmes, voir des jeunes filles,
plutôt que des hommes, et songeons un peu
aux enfants privés de leur mère et de saine
éducation; aimons-nous fraternellement et
humainement et un jour nous vaincrons
ces maudits capitalistes, qui sont la lèpre
des nations, empêchons que les riches
grossissent ignominieusement leurs capi-
taux; électeurs, faisons une sage besogne les
4 et 5 mai prochains, en votant tous pour
de députés socialistes au Grand Conseil, les-
quels sauront sûrement sauvegarder les in-
térêts de la sainte institution du mariage et
de la famille. Amis citoyens réfléchissez
beaucoup et comprenez que l'union fait la
force et que ce n'est plus le moment de
rester indifférent au sort des malheureux
qui sont si nombreux, surtout en pays ca-
tholiques, où les curés prennent tout ce
qu'ils peuvent par des paroles mensongères.

Faisons des assemblées, formons des comités
pour lutter contre les libéraux religieux de
ce pays qui voudraient par de maigres au-
mônes nous maintenir sous un joug pareil
à celui des empereurs de Russie et d'Alle-
magne, sans accorder un travail rénumé-
rateur.

Que les droits de l'homme, créés à l'ima-
ge de Dieu, soient respectés.

Que les vœux des grévistes se réalisent
pleinement, comme pour l'émancipation
des braves Boers.

Et vive la guerre contre les banquiers et
notaires, etc., lesquels font beaucoup de
malheureux par leur trop grand nombre
d'esclaves, les apprentis de commerce.

Que les revendications des syndicats ap-
portent de durables améliorations pour le
sort de l'ouvrier.

Comptant que tous les ouvriers répon-
dront de suite à de si justes désirs, après
avoir lu et relu ces lignes que je vous prie
instamment d'imprimer dans la Sentinelle,
je vous prie de recevoir, Monsieur, avec
mes salutations, mes remerciements em-
pressés.

Un indigné des injustices,
HÄMMERLY-TRIPET.

La Suisse socialiste

Lettre des étudiants russes. — Les étu-
diants russes envoient au Genevois une très
belle lettre dont nous extrayons ce qui suit:

A qui incombe la responsabilité de cet
acte? Nous croyons qu'elle incombe indis-
tinctement à tous les manifestants.

Encore une fois, nous tous, même ceux
parmi nous qui n'ont pas participé à la ma-
nifestation, nous déclarons en assumer la
responsabilité pleine et entière.

Et, en même temps, nous exprimons de
nouveau nos regrets les plus vifs et les plus
sincères d'avoir créé, par cet incident, des
difficultés aux autorités suisses.

Mais encore une fois, nous ne nous arrê-
rons devant aucun sacrifice, pour que cet
incident ne retombe que sur nous.

Il y a cependant un fait qui nous trouble
profondément. Des républicains honnêtes,
des représentants profondément respectés
par nous, de l'admirable peuple genevois et
suisse, qui a versé tant de sang précieux
pour la conquête de la liberté, ont dû, de
par les usages diplomatiques faire de excu-
ses aux agents du despotisme le plus igno-

ble, au sujet d'un incident qu'ils ne pouvaient aucunement prévoir.

Ce péché, nous ne saurons jamais l'expliquer. Nous prions très humblement le peuple genevois et suisse de nous pardonner cette humiliation imméritée qu'inopinément pour nous, nous avons infligée à ses nobles représentants. Nous prions ces dignes magistrats de nous pardonner ce péché involontaire.

Enfants du pays qui gémit sous le joug de la tyrannie, mais qui aspire ardemment à la liberté, nous ne pouvons donner carrière à ces aspirations sans faire de mal à nous-mêmes et quelquefois, hélas ! aux autres.

Au nom des étudiants russes :

B. BILITE, doct. ès- sciences,
48, rue de la Violette.

Genève, le 14 avril 1901.

LE TOUR DU MONDE

FRANCE

Les mineurs français et la grève générale. — Au congrès des mineurs, dès le début de la séance de vendredi, qui était présidée par M. Lamendain, le débat s'est engagé sur la question de la grève générale. Des discours très longs ont été prononcés. M. Basly, au nom du Pas-de-Calais, s'est prononcé contre la grève générale immédiate. Il déclare ne pas pouvoir prendre cette responsabilité. Si le congrès la votait, il consulterait aussitôt les mineurs du Pas-de-Calais par voie de referendum. M. Gogniau, du Nord, se prononce dans le même sens. Le congrès, après une longue discussion, vote le principe de la grève générale : la résolution suivante est adoptée.

« Le congrès invite le gouvernement à faire cesser le conflit existant à Montceau-Mines. Un tableau de roulement pourra être établi si les compagnies ne peuvent occuper en même temps tous les ouvriers. Un délai de dix jours sera accordé au gouvernement. Le roulement sera limité jusqu'à ce que l'extraction normale ait repris dans les mines ».

L'addition suivante présentée par les délégués du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin a été votée.

« Le congrès des mineurs de France décide que la grève générale ne pourra être décrétée que si, dans le délai de quinze jours, c'est-à-dire pour le 1^{er} mai, la majorité des mineurs, consultés par voie de referendum, s'y montrent favorables. Le vote aurait lieu sous enveloppe cachetée, le 26 avril. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est convenu que les mineurs qui s'abstiendront de prendre part au scrutin seront considérés comme adhérant à la décision de la majorité, quelle qu'elle soit ».

Une délégation s'est rendue lundi au ministère de l'intérieur pour communiquer au ministre la résolution du congrès.

ANGLETERRE et TRANSVAAL

Un Complot

Nous avons annoncé hier qu'on signalait, au Natal, une effervescence inquiétante de la population noire. Un complot aurait été découvert, eù les porteurs indigènes auraient joué un rôle important.

La *Daily Mail* a reçu, à ce sujet le télégramme suivant :

« Le mouvement s'étend et le supprimer est une affaire difficile et délicate.

Déjà un homme a été arrêté et puni deux fois pour sédition, mais il est si difficile d'obtenir une condamnation que les autorités hésitent à courir le risque de transformer les meneurs en martyrs. Des actes officiels montrent que ce mouvement compte trois branches qui s'appellent respectivement les congrégationalistes, les presbytériens et l'Eglise des races indigènes.

La doctrine prêchée par toutes est la même. C'est l'insurrection contre le gouvernement des blancs, l'indépendance des indigènes et en résumé, la suprématie des noirs. »

La *Daily Mail* ajoute que les noirs ont des journaux qui publient des articles de ton très séditionnel et finissent constamment par cette conclusion : « Le temps est venu pour l'indigène de se lever et de réclamer ses droits. »

LA RÉVOLTE DES BOXERS

D'après un journal américain le gouvernement de Washington aurait soumis aux puissances de nouvelles propositions concernant l'indemnité à exiger de la Chine. Voici quelles seraient ces propositions : l'indemnité n'excéderait pas 200 millions de dollars ; ces 200 millions seraient répartis également entre les puissances ; ils seraient payables en or. En cas de refus des puissances, les Etats-Unis en appelleraient à la commission d'arbitrage de La Haye.

L'*Evening Standard* publie une dépêche de Schanghai d'après laquelle l'impératrice douairière n'a nullement l'intention de rentrer à Pékin. Toutes les nouvelles relatives à son départ sont purement fantaisistes et ont pour but de jeter de la poudre aux yeux des représentants des puissances alliées.

Tchang Tchi Tong, vice-roi à Wou-Tchang, compte passer en revue, mercredi prochain, 20,000 hommes de troupes chinoises. Tous ces hommes ont été formés par des instructeurs étrangers. Le corps d'armée serait prêt à partir en campagne au premier signal.

EN PAYS NEUCHATELOIS

Procès en contravention. — L'on nous écrit :

« Sous ce titre ou sous un autre analogue, la plupart de nos journaux ont publié ces derniers jours, comme aussi il y a quelque temps déjà, des informations inexactes que nous avons le devoir de rectifier.

ce... Cinquante écus... Fichtre ! le marquis est généreux. Il ne veut m'octroyer que douze sous, sans garantie aucune de n'être pas bâtonné, au batteur en grange qui a son fléau au bout des bras depuis trois heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et moi il me paie cinquante écus un quart d'heure de ma journée : voilà de la magnificence !

Pour l'extraction de cette arête, M. Minxit eût exigé cent francs ; mais lui il fait de la médecine à grand orchestre et à grand spectacle ; il a quatre chevaux et douze musiciens à nourrir. Pour moi qui n'ai à entretenir que ma trousse et mon hyposthase une hyposthase, il est vrai, de cinq pieds neuf pouces : deux pistoles c'est tout ce que cela vaut. Ainsi de cinquante, ôtez vingt, c'est treize pistoles à renvoyer au marquis ; encore j'ai presque des remords de lui prendre son argent. Cette opération que je lui fais payer vingt francs, je ne voudrais pas pour mille francs..., mille francs à prendre, bien attendu, après ma mort, ne pas l'avoir faite. Ce pauvre seigneur, comme il était chétif et rétréci devant moi, avec sa face pâle et suppliante, et son arête de saumon dans le gosier ! comme la noblesse faisait amende honorable, dans sa personne, au peuple représenté par la mienne ! il aurait volontiers souffert que je lui attachasse son écusson derrière le dos. S'il y avait alors dans son salon quelque portrait de ses aïeux, son front doit encore être rouge de honte. Cette petite place où il m'a embrassé, je voudrais qu'après ma mort on la défalquât de mon individu, et qu'on le transférât au Panthéon... quand le peuple aura un Panthéon bien entendu.

MM. Grosch & Greiff, à Neuchâtel, ont été poursuivis pour infraction à la loi fédérale sur la propriété littéraire et artistique sur la plainte d'un négociant de La Chaux-de-Fonds et d'un photographe de Neuchâtel. Il s'agissait de la reproduction de photographies, enregistrées à Berne, sur des cartes postales illustrées.

Cette affaire est venue, les 9 et 10 avril courant, devant le Tribunal d'arrondissement de Neuchâtel, *siégeant sans l'assistance du jury*, pour cette raison que la contravention, si contravention il y avait, ne pouvait donner lieu qu'à une condamnation à l'amende.

Ce que nous devons répondre ensuite de tous les bruits malveillants mis en circulation à ce sujet et des communiqués tendancieux adressés aux journaux, c'est que, dans ce procès la *bonne foi* de MM. Grosch & Greiff n'était nullement en discussion ; le Tribunal n'avait pas à examiner si MM. Grosch & Greiff étaient *coupables*, car la culpabilité ne peut exister que dans un délit ; ici, il n'y avait qu'une *contravention*, qu'une simple question de « faute », c'est-à-dire de *négligence*, ou d'*imprudence*, ou de *défaut d'attention* ; la *probité* et la *loyauté commerciales* de MM. Grosch & Greiff demeurent donc *entières*, sans avoir pu subir aucune atteinte soit par le jugement qui condamne ceux-ci l'un et l'autre à fr. 250 d'amende, soit par les débats qui ont précédé ce jugement et qui ont duré presque deux longues journées.

Au reste ce procès a soulevé des questions juridiques fort intéressantes d'une nature trop spéciales pour pouvoir être exposées dans les colonnes de ce journal, qui pourraient faire sans doute l'objet d'une étude dans une revue judiciaire, mais dont la plupart de vos lecteurs ne se soucieraient que médiocrement. Ces questions ne sont pas résolues par le jugement intervenu le 10 courant ; ledit jugement ne les a même pas abordées ; aussi fera-t-il l'objet d'un double recours, l'un à la Cour de cassation pénale cantonale, l'autre au Tribunal fédéral ; le dernier mot dans cette affaire n'a donc pas été dit ; dans ces conditions, l'on ferait bien de ne point s'emparer d'un jugement de première instance pour chercher à jeter le discrédit sur une maison qui ne le mérite point, car les instances supérieures pourraient bien ne trouver qu'un acte parfaitement licite dans ce que le Tribunal d'arrondissement de Neuchâtel a cru devoir retenir comme une faute et une contravention.

Au surplus, la responsabilité du *litographe* qui a exécuté la reproduction en *assurant que celle-ci était licite*, envers MM. Grosch & Greiff induits éventuellement en erreur, fait elle aussi l'objet d'un procès qui certainement viendra jusque devant le Tribunal fédéral.

Que chacun réserve ainsi son jugement jusqu'à prononcé de la Cour de cassation et du Tribunal fédéral sur les diverses questions qui leur seront soumises, et que jusqu'alors médisants, détracteurs et calom-

Mais, marquis, vous n'en êtes pas quitte pour cela : avant trois jours le baillage saura votre aventure ; je veux même le faire raconter à la postérité par Millot-Rataut, notre faiseur de noëls : il faut qu'il me fabrique à ce sujet une demi-main d'alexandrins. Pour ces vingt francs, c'est de l'argent trouvé ; je ne veux pas qu'il passa par les mains de ma chère sœur. Demain, c'est dimanche, demain donc je donne aux amis avec cet argent, un goûter comme je ne leur en ai jamais donné, un goûter qui sera payé comptant. Il est bon de leur apprendre comment un homme d'esprit peut se venger sans avoir recours à son épée.

La chose ainsi arrangée, mon oncle se mit à écrire au marquis pour lui annoncer le retour de son argent. Je serais charmé de pouvoir donner à nos lecteurs un nouvel échantillon du style épistolaire de mon oncle ; malheureusement sa lettre ne se trouve pas parmi les documents historiques que mon grand-père nous a conservés : peut être mon oncle le marchand de tabac en aura-t-il fait un cornet.

Tandis que Benjamin était en train d'écrire, son marchand d'habits rouges entra avec une pancarte à la main.

— Qu'est-ce que cela ? fit Benjamin, déposant sa plume sur la table ; encore votre mémoire monsieur Bonteint ; toujours votre éternel mémoire. Eh mon Dieu ! voilà tant de fois que vous me le présentez que je le sais par cœur : six aunes d'écarlate au grand large, n'est-ce pas, avec dix aunes de doublure et trois garnitures de boutons ciselés.

— C'est cela, monsieur Rathery, c'est bien cela, cent cinquante livres dix sous dix deniers. Que je sois exclus du paradis com-

nieateurs fassent trêve ! Puisque d'aucuns parlent d'honnêteté, un peu de correction, chez eux aussi, ne messierait point ! » H.

Note de la Rédaction. — Nous n'acceptons pas la leçon indirecte contenue dans les lignes qui précèdent. La presse est dans son rôle quand elle relate un jugement et lorsqu'elle le fait suivre d'appréciations ou de commentaires. La faculté de recourir étant laissée à tout condamné, les journaux ne pourraient plus rendre compte des débats d'un procès pénal quelconque suivant la théorie émise ci-dessus. En réalité, MM. Grosch & Greiff, très experts en matière de réclame, ont trouvé moyen de s'en tailler une gratuite.

Si cela peut les consoler !

LOCLE. — Une votation. — Le vote de l'Arrêté du conseil général du Locle sur la construction d'une bâtiment pour l'Ecole d'horlogerie et classes annexes, a produit les résultats suivants :

Votants, soit bulletins délivrés : 1652.

874 oui
767 non

Total 1641 suffrages valables.

Bulletins blancs 6

Bulletins nuls 5

L'arrêté du Conseil général du 8 mars 1901 est donc confirmé à la majorité de 107 voix.

Ainsi se trouve terminée une campagne qui échauffa passablement les esprits au Locle, dit la *Feuille d'avis des Montagnes*.

Le verdict populaire a rendu un jugement irrévocable devant lequel tous s'inclineront sans arrière pensée, dans un désir d'apaisement complet et avec l'espoir que l'arrêté du Conseil général, dont la réalisation est maintenant proche, contribuera à assurer à notre ville et à son industrie la prospérité et le développement qu'elles en attendent.

L'orthographe dans les écoles. — Le chef du département neuchâtelois de l'instruction publique, se fondant sur la décision prise le 26 février 1901 par le ministère de l'instruction publique en France, d'accord en cela avec l'Académie française, a pris un arrêté en vertu duquel dans les examens ou concours dépendant du département de l'instruction publique, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans une liste annexée à cet arrêté.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports des experts et délégués sur l'Exposition Universelle, Paris 1900. — Parmi les 230 rapports sur plus de 80 professions diverses, fournis par les délégués des gouvernements à l'Exposition de 1900, il s'en trouve beaucoup qui renferment des *détails du plus haut intérêt*, des observations et des points de vue *des plus instructifs*.

L'Union Suisse des Arts et Métiers s'est mise en relation avec les gouvernements et, après avoir reçu ces divers rapports, elle a

me un gremlin si je ne perds au moins cent francs sur cette fourniture !

— S'il en est ainsi, reprit mon oncle, pourquoi perdre encore votre temps à griffonner tous ces vilains morceaux de papier ? Vous savez bien, monsieur Bonteint, que je n'ai jamais d'argent.

— Je vois, au contraire, monsieur Rathery, que vous en avez, et que j'arrive dans un moment favorable. Voilà sur cette table, un sac qui doit contenir à peu près ma somme, et si vous voulez le permettre...

— Un instant ! dit mon oncle, portant rapidement la main sur le sac, cet argent ne m'appartient pas, monsieur Bonteint ; voilà précisément la lettre de renvoi que je viens d'écrire, et sur laquelle vous m'avez fait faire un pâté Tenez, ajouta-t-il en présentant la lettre au marchand, si vous voulez en prendre connaissance...

— Inutile, monsieur Rathery, complètement inutile ; tout ce que je désirerais savoir, c'est à quelle époque vous aurez de l'argent qui vous appartiendra.

— Hélas ! monsieur Bonteint, qui peut prévoir l'avenir ? Ce que vous me demandez, je voudrais le savoir moi-même.

— Cela étant, M. Rathery, vous ne trouverez pas mauvais que j'aille de suite chez Parlanta le prévenir qu'il continue les poursuites commencées contre vous.

— Vous êtes de mauvaise humeur, respectable monsieur Bonteint ; sur quelle rognure d'étoffe avez-vous donc marché aujourd'hui ?

— De mauvaise humeur, monsieur Rathery, vous conviendrez qu'on le serait à moins.

(A suivre.)

38 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

MON ONCLE

BENJAMIN

ROMAN SOCIAL

PAR

CLAUDE TILLIER

— Oh ! dit mon oncle, après la lecture de cette lettre, ce bon seigneur voudrait acheter ma discrétion ; il a même l'honnêteté de la payer d'avance ; c'est dommage qu'il n'agisse pas ainsi avec tous ses fournisseurs. Si je lui avais extrait tout simplement, tout vulgairement et sans aucun préliminaire, l'arête qu'il s'était plantée dans la gosier, il m'aurait mis deux écus de six francs dans la main et m'aurait envoyé mangé un morceau à l'office. La morale de ceci, c'est qu'avec les grands il vaut mieux se faire craindre que se faire aimer... Que Dieu me damne si de ma vie je manque à ce principe !

Toutefois, comme je n'ai pas l'intention d'être discret, je ne puis en conscience garder l'argent qu'il m'envoie comme salaire de ma discrétion : il faut être honnête avec tout le monde ou ne pas s'en mêler. Mais, comptons un peu l'argent qui est dans ce sac ; voyons ce qu'il paie pour l'opération, et ce qu'il donne pour le silen-

décidé d'en publier les parties les plus utiles; tout le monde y trouvera son compte, non seulement les hommes de métier, mais d'une manière générale, tous ceux qui veulent se renseigner sur les matières premières ou auxiliaires, sur les outils nouveaux, sur les machines, les procédés perfectionnés, les méthodes modernes de travail, les innovations industrielles, en un mot, sur tous les progrès des arts techniques, des métiers et de l'industrie.

Les établissements d'instruction professionnelle et les institutions de bienfaisance créées en faveur des travailleurs des diverses catégories n'ont pas été oubliés non plus. Pour toutes ces causes, les artisans sans exception, les ouvriers, les corporations de métiers, les sociétés ouvrières de perfectionnement, les écoles professionnelles, les bibliothèques populaires, en un mot, tous ceux que ces importantes questions intéressent ne devraient pas manquer de se procurer un livre qui est une véritable mine de renseignements utiles à consulter et pour la publication duquel le Secrétariat de l'Union suisse des Arts et Métiers n'a épargné ni ses soins ni sa peine. Le prix de souscription est de fr. 3.— par exemplaire (5 exempl. fr. 12,50). Les demandes sont reçues jusqu'au 30 avril par l'imprimerie Buehler & Co. à Berne. Après le 30 avril, le prix sera augmenté de 50 cts. par exemplaire.

Important pour les personnes sourdes. Les tympans artificiels en or de l'Institut Hollebeke, sont reconnus les seuls efficaces contre la surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles. Un fonds permanent soutenu par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebeke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

La vie locale

A propos d'un jugement. — Nous recevons la lettre suivante :

Chaux-de-Fonds, le 16 avril 1901.

Monsieur le Rédacteur
du journal *La Sentinelle*,
à Chaux-de-Fonds.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous demander l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal pour demander à l'honorable public de la ville ce qu'il pense du jugement rendu lundi soir 15 écoulé par le Tribunal des prud'hommes à Chaux-de-Fonds.

Voici les faits que je vous prie de bien publier afin que les employés sachent dorénavant que c'est peine inutile pour eux de réclamer le dû de leur salaire, car le tribunal des prud'hommes admet qu'une em-

ployée mise à la porte d'un hôtel où il se trouve plusieurs portes doit rentrer par une autre porte. Donc par ce fait s'il se trouve dix portes à cet hôtel, il faut que l'employée mise à la porte en se faisant pousser de hors par la patronne de l'hôtel s'en retourne aux neuf autres portes pour être traitée de la même manière pour que le Tribunal des prud'hommes puisse admettre que l'employée a été bien mise à la porte. J'avais cependant un témoin lorsque ce fait s'est passé et malgré que ce témoin m'est parent il me semble qu'en justice une simple employée devrait être autant à croire qu'une patronne d'hôtel. C'est déjà ensuite d'une altercation entre ma patronne et moi au sujet du paiement de mon mois qui était écoulé au 12 et qu'elle me refusait de payer parce que j'avais donné ma quinzaine le 10 écoulé que madame m'a mise à la porte. Par ce fait encore il paraît juste au Tribunal des prud'hommes de ne pas payer le salaire des employées à la fin de leur mois, malgré qu'une employée a besoin de son argent qu'elle a gagné avec peine; il faut qu'elle attende jusqu'à ce que cela plaira à madame de se décider de payer. N'est ce pas être à l'esclavage complètement, dans un pays qu'on dit civilisé et où l'on dit que la protection des ouvrières existe.

Je trouve le jugement qui a été rendu d'autant plus injuste, qu'en sortant de l'hôtel je suis allée directement trouver le président des Prud'hommes dans son bureau, pour lui demander conseil sur ce que je devais faire; s'il fallait oui ou non que je retourne finir ma quinzaine et comment il fallait faire pour avoir des habits pour aller chercher une nouvelle place, vu que j'étais dans la rue avec seulement un tablier de travail pour tout vêtement.

Monsieur le président des Prud'hommes me répond de rester ainsi jusqu'au soir; qu'on serait cité ensemble. Le soir le jugement est rendu que ma patronne me paie 15 fr. 35 sur 30 fr. qui m'étaient dûs. Que pense l'honorable public de ce jugement? Je tiens à le publier afin de mettre en garde les employées, qui, après avoir peiné pour gagner leur maigre salaire, il faut aujourd'hui faire cadeau de la moitié de la somme au patron.

Dans l'espoir, Monsieur le rédacteur, que vous aurez la bonté de publier ces lignes, j'ai l'honneur de vous adresser, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments distingués.

Marie BEURET.

Tir.— Ensuite de son assemblée du 3 courant, la société de tir militaire *La Montagne* a constitué son comité comme suit :

Président: M. Adolphe Colomb, Promenade 8.
Secrétaire: M. Henri Luginbühl, Manège 16.
Caissier: M. Arnold Bartschy, Numa Droz 115.

Il est encore rappelé que les tirs obligatoires auront lieu au Stand des Armes-Réunies :

Dimanche matin 21 avril dès 7 heures.
Dimanche matin 26 mai dès 6 heures.

heureux de leur bonheur que du sien propre. Je ne peux pas vous expliquer ça: c'est des mouvements intérieurs qui répandent l'aise partout.

Enfin, je vis trois fois, Voulez-vous que je vous dise une drôle de chose? Eh bien, quand j'ai été père, j'ai compris Dieu. Il est tout entier partout, puisque la création est sortie de lui. Monsieur, Je suis ainsi avec mes filles. Seulement j'aime mieux mes filles que Dieu n'aime le monde, parce que le monde n'est pas aussi beau que Dieu et que mes filles sont plus belles que moi. Elles me tiennent si bien à l'âme, que j'avais idée que vous les verriez ce soir. Mon Dieu! un homme qui me rendrait ma petite Delphine heureuse qu'une femme l'est quand elle est bien aimée, mais je lui cirerais ses bottes, je lui ferais ses commissions. J'ai su par sa femme de chambre que ce petit monsieur de Marsay est un mauvais chien.

Il m'a pris des envies de lui tordre le cou. Ne pas aimer un bijou de femme, une voix de rossignol, et fait comme un modèle! Où a-t-elle eu les yeux d'épouser cette grosse souche d'Alsacien? Il leur fallait à toutes deux de jolis jeunes gens bien aimables. Enfin, elles ont fait à leur fantaisie.

Le père Goriot était sublime. Jamais Eugène ne l'avait pu voir illuminé par les feux de sa passion paternelle. Une chose digne de remarque est la puissance d'infusion que possèdent les sentiments. Quelque grossière que soit une créature, dès qu'elle exprime une affection forte et vraie, elle exhale un fluide particulier qui modifie la physionomie, anime le geste, colore la voix. Souvent l'être le plus stupide arrive, sous l'effort de la passion, à la plus grande éloquence dans l'idée, si ce n'est dans le

Les sociétaires qui y sont astreints cette année devront être porteurs de leur livret de tir. Les militaires qui voudront se faire recevoir de la Société devront présenter leur livret de service.

La Prévoyante. — Comptes du 1^{er} trimestre 1901.

RECETTES

En caisse au 11 janvier	fr. 834,26
Cotisations	2319.—
Amendes	51.—
Entrées	40.50
Carnets	3.30
Intérêts s/obligations diverses	150.25
Prélevé au compte courant de la Banque Cantonale	250.—
	Fr. 3648.31

DÉPENSES

Indemnités de maladie	fr. 2270.50
2 indemnités au décès	80.—
Cotisations et entrées à la Réassurance	222.75
Versé à la caisse d'Épargne	500.—
» au carnet d'épargne de la Banque Cantonale	200.—
Frais généraux	159.25
1/4 annuité au président	25.—
Provision au secrétaire-caissier	92.75
4% sur fr. 2319	98.06
A nouveau pour balance	98.06
	Fr. 3648.31

Sapeurs-pompiers. — Sous le nom de « Société des Sapeurs-pompiers de La Chaux-de-Fonds », il s'est fondé en notre ville une société dont le but est de travailler et de s'instruire par l'étude de toutes les questions tendant à améliorer le service de défense contre l'incendie, de répandre chez tous ses membres les sentiments du devoir et de la solidarité.

Sa devise sera: « Par l'instruction, le travail et la fraternité, en avant. »

Tous les hommes du bataillon peuvent faire partie de la société comme membres actifs.

Les réunions, qui toutes seront instructives, auront lieu le mardi soir, à la brasserie du Cardinal, soit au local du bataillon.

Nous invitons toutes les personnes qui voudront bien s'intéresser à notre œuvre et nous donner leur appui, à se faire inscrire au nombre des membres passifs chez l'un des membres passifs ci-dessous.

La cotisation mensuelle est de 25 centimes pour les membres actifs, comme pour les membres passifs.

Comité pour 1901:

MM. Léon Gentil, prés., Numa Droz 15.
Edouard Flajoulot, vice-président, Epargne 8.
Reynold Richard, secrét., L. Rob. 25.
L^s. Fuhrer, v.-secrét., Numa Droz 5.
Albert Marie, caissier, Serre 6.
Ernest Monnier, v.-cais., Paix 95.
L^s. Bobbia, asses., pl. Neuve 6.

Bienfaisance. — (Comm.) — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance fr. 40 des fossoyeurs de Madame Alix Benoit-Bolle au profit du Fonds communal pour un asile de vieillards.

langage, et semble se mouvoir dans une sphère lumineuse. Il y avait en ce moment dans la voix; dans le geste de ce bonhomme, la puissance communicative qui signale le grand acteur. Mais nos beaux sentiments ne sont-ils pas les poésies de la volonté?

— Eh bien, vous ne serez peut-être pas fâché d'apprendre, lui dit Eugène, qu'elle va rompre sans doute avec ce de Marsay. Ce beau-fils l'a quittée pour s'attacher à la princesse Galathionne. Quant à moi, ce soir, je suis tombé amoureux de madame Delphine.

— Bah! fit le père Goriot.
— Oui. Je ne lui ai pas déplu. Nous avons parlé amour pendant une heure, et je dois aller voir après-demain samedi.

— Oh! que je vous aimerais, mon cher monsieur, si vous lui plaisiez. Vous êtes bon; vous ne la tourmenteriez point. Si vous la trahissiez, je vous couperais le cou, d'abord. Une femme n'a pas deux amours, voyez-vous? Mon Dieu! mais je dis des bêtises, monsieur Eugène. Il fait froid ici pour vous. Mon Dieu! vous l'avez donc entendue? Que vous a-t-elle dit pour moi?

— Rien, se dit en lui-même Eugène. Elle m'a dit, répondit-il à haute voix, qu'elle vous envoyait un bon baiser de fille.

— Adieu, mon voisin; dormez bien, faites de beaux rêves; les miens sont tout faits avec ce mot-là. Que Dieu vous protège dans tous vos désirs! Vous avez été pour moi ce soir comme un bon ange; vous me rappelez l'air de ma fille.

— Le pauvre homme, se dit Eugène en se couchant, il y a de quoi toucher des cœurs de marbre. Sa fille n'a pas plus pensé à lui qu'au Grand Turc.

Depuis cette conversation, le père Goriot

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Londres, 16 avril. — On mande de Pietermaritzburg que de riches filons d'or ont été découverts dans la chaîne de montagnes de Murtison.

— Le war office dément formellement la capture du général French.

Berlin, 16 avril. — Suivant la *National Zeitung*, l'empereur Guillaume entreprendrait après un séjour à Kiel un voyage dans nord. Le yacht impérial serait accompagné d'un croiseur rapide et de torpilleurs pour le service des dépêches.

CAFÉ HOMEOPATHIQUE

(dit café de santé) à 70 cent. le kg. de la fabrique Kuenzer, et C^{ie} à Fribourg (Bade). Arrivage régulier tous les mois, au magasin de consommation rue du Versoix 7

chez D. Hirsig.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

Pain blanc à 30 centimes
1^{re} qualité à 30 le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels
— Poids public —

Fr. 4,50
la robe de 6 mètres Loden double largeur. Nuances nouvelles, étoffe très solide. 4000 dessins de fabrication toute première. *Etoffes pour dames et draperies messieurs* de qualités courantes jusqu'aux nouveautés élégantes. Vente en détail à de réels prix de gros. Echantillons franco. 1
Maison **STAPEL & Cie, Zurich.**

Aux personnes sujettes aux humeurs

au atteintes des dartres, feus du visage, boutons, ulcères, glandes, qui ont besoin d'un bon dépuratif, nous leur conseillons la cure du sirop de brou de noix de FRED. GOLLIEZ, pharmacien à Morat; seul véritable avec la *Marque des Deux Palmiers*. En flacons de 3 fr. et en bouteilles de 5 fr. 50 dans les pharmacies. Refusez les contre-façons.

Pour fr. 12.50
3 m. 20 Cheviot anglais 140 cm. de large noire, loutre et marine pour un complet. — Laines et cotonnerie pour robes et blouses de dames dans tous les prix. 1
Echantillons franco. Gravures gratis.
Grands Magasins v. F. Jelmoli, A. G., Zurich

Imprimerie de *La Sentinelle*

vit dans son voisin un confident inespéré, un ami. Il s'était établi entre eux les seuls rapports par lesquels ce vieillard pouvait s'attacher à un autre homme. Les passions ne font jamais de faux calculs. Le père Goriot se voyait un peu plus près de sa fille Delphine, il s'en voyait mieux reçu, si Eugène devenait cher à la baronne.

Madame de Nucingen, à laquelle mille fois par jour il souhaitait le bonheur, n'avait pas connu les douceurs de l'amour. Certes, Eugène était, pour se servir de son expression, un des jeunes gens des plus gentils qu'il eût jamais vus, et il semblait pressentir qu'il lui donnerait tous les plaisirs dont elle avait été privée. Le bonhomme se prit donc pour son voisin d'une amitié qui alla croissant, et sans laquelle il eût été sans doute impossible de connaître le dénouement de cette histoire.

Le lendemain matin, au déjeuner, l'affection avec laquelle le père Goriot regardait Eugène, près duquel il se plaça, les quelques paroles qu'il lui dit, et le changement de sa physionomie, ordinairement semblable à un masque de plâtre, surprirent les pensionnaires.

Vautrin, qui revoyait l'étudiant pour la première fois depuis leur conférence, semblait vouloir lire dans son âme. En se souvenant du projet de cet homme, Eugène, qui, avant de s'endormir, avait, pendant la nuit, mesuré le vaste champ qui s'ouvrait à ses regards, pensa nécessairement à la dot de mademoiselle Taillefer, et ne put s'empêcher de regarder Victorine comme le plus vertueux jeune homme regarde une riche héritière.

(A suivre).

45 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LE PÈRE GORIOT

PAR

H. DE BALZAC

— Ma foi, dit-il, d'un air en apparence insouciant, à quoi cela me servirait-il d'être mieux? Je ne puis guère vous expliquer ces choses-là; je ne sais pas dire deux paroles de suite comme il faut. Tout est là, ajouta-t-il en se frappant au cœur. Ma vie, à moi, est dans mes deux filles.

Si elles s'amuse, si elles sont heureuses, bravement mises, si elles marchent sur des tapis qu'importe de quel drap je sois vêtu, et comment est l'endroit où je me couche? Je n'ai point froid si elles ont chaud, je ne m'ennuie jamais si elles rient. Je n'ai de chagrins que les leurs. Quand vous serez père, quand vous direz, en oyant gazouiller vos enfants: C'est sorti de moi! que vous sentirez ces petites créatures tenir à chaque goutte de votre sang, dont elles ont été la fine fleur, car c'est ça! vous vous croirez attachés à leur peau, vous croirez être agités vous-même par leur marche. Leur voix me répond partout. Un regard d'elles, quand il est triste, me fige le sang.

Un jour vous saurez que l'on est bien plus

Reproduction interdite.



COUPELLERIE
fine et ordinaire
 Couteaux de poche
 Couteaux à hâcher
 Services à découper
 Fourchettes, Cuillers
 CISEAUX
TIROZZI & C^{ie}
 21, rue Léopold Robert, 21



Ecole de Commerce
LA CHAUX-DE-FONDS

*Etablissement communal, fondé en 1889, par
 l'Administration du Contrôle fédéral*

L'année scolaire 1901-1902 commencera le lundi 20 avril.
 L'enseignement comprend trois années d'études.
 Sont admis comme élèves réguliers en première année, les jeunes gens de 14 ans révolus qui justifient par un examen qu'ils sont à même de suivre l'enseignement.
 L'examen d'entrée aura lieu vendredi 26 avril dès 8 heures du matin.
 En seront dispensés les élèves ayant terminé avec succès leurs études au Progymnase de notre ville.
 Les candidats présenteront, en s'inscrivant, leur dernier bulletin scolaire et l'extrait de leur acte de naissance.
 Les inscriptions seront reçues dès maintenant jusqu'au 12 avril à la Direction, qui donnera tous les renseignements sur le programme et les études.

Le Directeur,
 J.-P. SOUPERT.

Le Président,
 HENRI WÄGELI.

CONTRE LA TOUX, L'ASTHME

e catarrhe pulmonaire, l'enrouement, la grippe, l'oppression et autres maux de poitrine analogues, les **Pectorines** du **Dr J. J. Hohl** sont depuis 40 ans d'un usage général. Elles sont admises par les autorités sanitaires et même beaucoup recommandées par nombre de sommités médicales. Ces tablettes, d'un goût très agréable, se vendent en boîtes de 80 cts. et 1 Fr. 20 dans les pharmacies.
 H4638Q 401

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Edouard Schneider

RUE DU SOLEIL 4

Beau gros veau

à 60 et 65 ct. le demi-kilo

Tous les jours
BEAU CHOIX DE LAPINS FRAIS ET DE CABRIS

ESCOMPTE 5%

payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE
 • Remboursables au gré des clients •

ESCOMPTE 5%
 Pour faire un pudding pour 4 à 6 personnes, prenez: Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.

Semoule de maïs d'Italie pour polenta
 MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.

Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo
 Caracoli depuis 0,85 ct. le demi kilo.

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5%

Société de tir militaire
« LA MONTAGNARDE »
 1^{er} tir militaire obligatoire
Dimanche matin
 21 AVRIL 1901
 de 7 heures à 11 heures

AU 453
STAND des ARMES-RÉUNIES

Il est agréable de fumer avec la pipe de Tonkin qui est jointe gratuitement à chaque envoi de:
 5 kg. Tabac à fum. coupé f. fr. 1.95 et 2.25
 5 kg. Tabac, feuilles fines 3.60 et 4.10
 5 kg. Tabac surfin 4.70 et 5.40
 A chaque colli on ajoute gratuitement. 50 cigares d'éch. O8825B 453
Winiger, dép. de fab. Boswyl.

Conférences publiques
 du Dr **Alex. FAVRE**
 Député socialiste au Grand Conseil

Lausanne le 15 avril: Les médecins aliénistes et les bastilles modernes.
 Genève le 20 avril: Même sujet.
 Neuchâtel le 25 avril: Même sujet.
 447

AUX AMATEURS

d'un excellent cigare, je recommande:
 200 Vevey courts fr. 1.80
 200 Rio Grande, paq. de 10, 2.45
 200 Virginie 2.95
 200 Flora Brésil 3.10
 200 Roses d'Alpes surf. 3.45
 125 La Brissago 3.10
 100 Allemands petits, mais fins 1.80
 100 Indiana 2.35
 100 Havana conique 2.45
 100 Herzog à 7 ct. 2.90
 100 Palma surf. 3.50
 100 Sumatra à 10 ct. 4.80
 Chaque envoi ne convenant pas tout-à-fait sera repris. O8824B 452
Winiger, dép. de fab. Boswyl.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
 411, Demoiselle, 411

Nouveaux Knöpfles aux œufs extra, en paq. de 500 gr. 60 ct.
 Vermicelles aux œufs dits cheveux d'ange, boîtes de 500 gr., 80 ct.
 Flocons aux œufs, pour faire une excellente soupe, la livre, 60 ct.
 Miel extra pur du printemps, clair, le kg., 1 fr. 80.
 Miel extra pur de l'été, brun, le kg., 1 fr. 60.
 Huile de noix exquise, le litre 2 fr.
 Huile d'olive absolument pure 2 fr. 20.
 Truite saumonée, la boîte de 590 gr., 1 fr.
 Truite saumonée, la boîte de 310 gr., 70 ct.
 Lapins d'Australie, le boîte de 1 kg. net, 1 fr. 35.
 Cacao à l'avoine de Cassel, la boîte, 1 fr. 40.
 Petits haricots secs exquis, le paq. 55 ct.
 Vermouth quina de plus en plus apprécié, le litre, 1 fr. 50.
 Malgré la hausse, le CONGO à 65 cent. le morceau.
 Toujours le **TORMENTIL**, le meilleur savon pour faire disparaître rapidement les impuretés du teint, succès croissant, le morceau, 60 centimes. 232

JAMBONS

peu salés, bien fumés 10 k. fr. 12.90
 Jambons picknick extra » 13.60
 tendres et maigres » 14.40
 Filet sans graisse et os » 12.—
 Saindoux garanti pur » 3.—
 Vérit. Salami de Milan par k. 3.—
 Fromage tout gras 10 k. 13.60
 Fromage maigre » 5.40
 Poires sèches » 4.—
 Châtaignes » 3.—
 Pruneaux » 3.90
 Nouv. oignons d'Egypte » 1.95
Winiger, mais. d'exp. Boswyl.
 Dépôts: **A. Winiger, Romanshorn, Furrer-Notter, Rapperswil.** O8823B 454

Demandez

Huile de pied de bœuf

préparée spécialement pour vélos et machines à coudre de la maison **H. Moebius et Fils, Bâle** (Suisse).
 En flacons à 75 cent., chez:
 Aug. Barbet, Jaquet-Droz 18.
 Jules Fête, rue de la Serre 61.
 J. Jeanrenaud, rue Léopold Robert 9.
 Mairot Frères, rue de la Promenade 6.
 Henri Mathey, rue du Premier-Mars 5.

Imprimerie de La Sentinelle.

Policlinique

Le public est informé que le service des consultations gratuites qui, jusqu'à présent se faisait à l'hôpital est transféré dès le lundi 15 avril 1901, au rez-de-chaussée du Juventuti, rue du Collège 9.
 Les consultations ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 2 à 3 heures de l'après-midi.
 Chaux-de-Fonds, le 10 avril 1901.

450

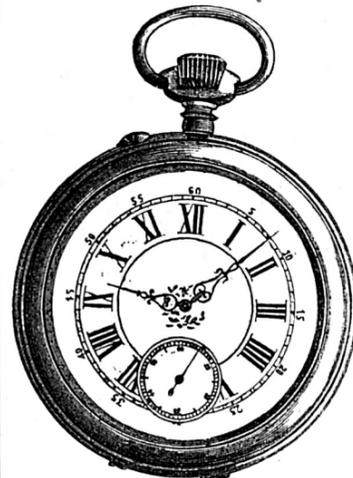
Direction de l'assistance.

Sagne-Juillard

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robet, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



RÉPARATIONS

BIJOUTERIE
ALLIANCES 18 K^{ts}
MONTRES
RÉGULATEURS
COUCOUS
RÉVEILS
PENDEULES ✽

Garantie absolue

Glaces

en TOUS GENRES

PRIX

défiant toute concurrence

GRAND CHOIX D'ENCADREMENTS

Se recommande,

CH. BRÄNDLÉ.

Magasin Rue Léopold-Robet 47

L'IMPRIMERIE

DE

LA SENTINELLE

se recommande pour tous les travaux d'impressions spécialement pour

Factures, Cartes d'adresse,
 Memorendums, Entête de lettres, Enveloppes, etc
 à des prix avantageux

EN VENTE:

Baux à loyers

Chapellerie

J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE FEUTRE

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES

CRAVATES

GRAND CHOIX DE PARAPLUIES ✽

Grand choix de BÉRETS

✽ RUE NEUVE 10 ✽